

## Chronique du Marché

Par le SNCPT



Christelle Denis\*  
SARL D.Vegetables



Une impression de retour en arrière se profile en ce début novembre avec ce deuxième confinement. À la différence du 1<sup>er</sup> confinement, la frénésie d'achats des consommateurs ne s'est pas retrouvée. Les ventes à l'export sont relativement calmes du fait des productions en quantités normales notamment dans les pays d'Europe centrale ; le reconfinement de tous nos voisins européens se fait ressentir sur nos exportations car ces derniers privilégient leurs productions nationales dans ce contexte de crise sanitaire.

La qualité n'est pas non plus complètement au rendez-vous ; nos clients espagnols sont très demandeurs de pommes de terre de consommation qualité 8 et font pression sur les prix mais la plupart d'entre eux ne sont pas satisfaits de la qualité visuelle de la France (dartrose, germination...).

La visibilité du marché dans ce contexte de crise est plutôt floue ; nous naviguons dans le brouillard avec des incertitudes quant aux réouvertures des restaurants et bars qui sont une clientèle importante des grossistes ! La consommation en magasins n'est pas très active et les "promotions" établies donnent des à-coups de travail dans les centres de conditionnement avec une difficulté d'organisation. Les absences se multiplient à cause du coronavirus et c'est un nouveau paramètre avec lequel il faut jongler !

De plus, la fin du CIPC ne va-t-il pas nous contraindre à réduire la durée de vente des pommes de terre de conservation ? Qu'en sera-t-il de la qualité d'ici le mois d'avril ? est ce la fin de la commercialisation de la pomme de terre de conservation sur 10 mois lissants ?

Cette année sera une année de transition sur de nombreux points mais la filière s'est toujours montrée solidaire et forte pour défendre la pomme de terre française !

**Plus d'info sur [www.sncpt.org](http://www.sncpt.org)**

\* Christelle Denis, gérante de la SARL D.Vegetables, courtier membre du SNCPT, Courtier de Marchandises Assermenté près de la Cour d'Appel d'Orléans, arbitre Rucip